

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 16 avril 2025.

Date de publication : 7 mai 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU, Laure SEYDOUX.

Excusé(es) : M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à Mme Marie-Claude POTTIER, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, MM. Fabrice THERVILLE, Willy BONFY et Benoît MEILHAC.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT.

Objet : 2025/2304/029 – *Tarification des repas et paniers repas au restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2025.*

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de redéfinir les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2025. Il propose une augmentation des tarifs de 2.5 %.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Frais d'inscription : 12,67 € (repas régulier, occasionnel et panier repas)		
Tarifs enfants (par repas/jour) :	Repas	Panier repas
Régulier QF de 0 à 655	4.19 €	0.72 €
Régulier QF de 656 à 1000	4.36 €	0.87 €
Régulier QF supérieur à 1000	4.47 €	1.05 €
Repas occasionnel	5.65 €	1.98 €
Tarifs adultes (par repas) :		
Régulier	5.55 €	
Occasionnel	7.87 €	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'augmenter le tarif des inscriptions, des repas et des paniers repas de 2.5% comme indiqué dans le tableau présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 24 avril 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

